

Organisme de Formation de l'AFSA

102 route de Lucieux

36600 LYE

E-mail : formation@afsanimalier.org

N° déclaration d'activité :

76 34 11762 34

*Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'État.*

Numéro de SIRET : **491 241 469 00031**

Code NAF (ou APE) : **9499Z**

Numéro RNA : **W294000230**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

L'Organisme de Formation de l'AFSA (N°SIRET 491 241 469 00031), dont le siège social est situé au 41 avenue du Pic Saint-Loup, Bâtiment C, appartement 323, 34090 MONTPELLIER, organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DREETS d'Occitanie, sous le n° 76 34 11762 34 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente emporte leur acceptation pleine et entière. Les Conditions Générales de Vente prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le Client. Tout autres documents de l'Organisme de Formation de l'AFSA tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que l'Organisme de Formation de l'AFSA ne se prévale pas, à un moment donné, d'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

INSCRIPTION

Vous disposez de la possibilité de vous inscrire par téléphone (06 11 04 99 19), par e-mail (formation@afsanimalier.org) ou par courrier postal à l'adresse suivante : Organisme de Formation de l'AFSA – 41 avenue du Pic Saint-Loup, bâtiment C, Appartement 323, 34090 MONTPELLIER. Votre inscription sera prise en compte à la réception de la convention ou du contrat de formation professionnelle dûment signés et portant un cachet commercial (si possible), ainsi que de ces présentes Conditions Générales de Vente.

Pour les formations à distance, il appartient au participant de s'assurer de la bonne configuration de son matériel informatique, avant la formation dans les délais impartis.

ANNULATION & REMPLACEMENT

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit l'Organisme de Formation de l'AFSA et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation.

Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer l'Organisme de Formation de l'AFSA par lettre recommandée avec accusé de réception ou par e-mail avec accusé

de réception à : formation@afsanimalier.org reçu au plus tard quatorze [14] jours calendaires avant la date de la formation.

En cas d'annulation reçue moins de quatorze [14] jours calendaires avant la date de la formation (ou du premier module pour un cycle ou une formation à distance), le montant de l'inscription reste dû en totalité à L'Organisme de Formation de l'AFSA.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

TARIFS & PAIEMENT

Tous les tarifs sont indiqués hors taxes (exonération de TVA validée par le formulaire fiscal n°3511). Ils seront majorés des droits et taxes en vigueur.

Nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant. Pour toutes questions concernant nos conditions tarifaires, n'hésitez pas à contacter notre service Clients au 06 11 04 99 19, ou par e-mail à : formation@afsanimalier.org.

Sauf accord particulier, un règlement intégral devra intervenir avant le début de la formation, comptant et sans escompte à réception de la facture. En cas de paiement effectué par un OPCO, l'accord de financement par votre OPCO doit nous parvenir avant le 1^{er} jour de la formation. Si l'Organisme de Formation de l'AFSA n'a pas réceptionné l'accord de financement, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge vous sera directement facturée.

Toute facture non-payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points.

À défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible.

Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée à 15 (quinze)% du montant des sommes exigibles.

Le règlement du prix de la formation est effectué:

- Par chèque à l'ordre de : Organisme de Formation de l'AFSA
- Par virement bancaire: Organisme de Formation de l'Association Francophone des Soigneurs-Animaliers : Code banque : 10278 - Code guichet : 08001 - Compte n° 000422797002 - Clé RIB : 47. IBAN FR76/1027/8080/0100/0227/9700/247 - Code BIC : CMCIFR2A

RESPONSABILITÉ & INDEMNITÉS

L'employeur, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'Organisme de Formation de l'AFSA ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré l'Organisme de Formation de l'AFSA pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que l'Organisme de Formation de l'AFSA ne puisse être recherchée ou inquiétée.

DROIT DE CONTRÔLE DE L'INSTITUT NATIONAL DE CONSOMMATION

L'Organisme de Formation de l'AFSA se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard quatorze [14] jours calendaires avant la date prévue.

L'Organisme de Formation de l'AFSA se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

L'Organisme de Formation de l'AFSA se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- De refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements ;
- D'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de l'Organisme de Formation de l'AFSA ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de l'Organisme de Formation de l'AFSA ou de ses ayants droit.